

Questionnaire relatif à la résolution A/HRC/RES/44/7 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et les changements climatiques

1. Veuillez décrire les conséquences et effets néfastes des changements climatiques sur la jouissance pleine et effective par les personnes âgées de tous les droits de l'homme. Si possible, veuillez partager des exemples et des cas précis.
2. Veuillez décrire toute politique, législation, pratique ou stratégie spécifique qui aborde le lien entre le changement climatique et les droits des personnes âgées. En particulier, veuillez partager toute information relative aux politiques qui garantissent la participation des personnes âgées à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; à l'apprentissage à partir des connaissances et de l'expérience des personnes âgées ; ainsi qu'au soutien de l'indépendance et de l'autonomie des personnes âgées. Veuillez également noter et identifier tout mécanisme pertinent pour assurer la responsabilité concernant ces engagements, y compris leurs moyens de mise en œuvre.
3. Veuillez partager un résumé de toutes les données pertinentes qui montrent l'impact des effets néfastes du changement climatique sur les personnes âgées, en tenant compte des formes de discrimination multiples et croisées (c'est à dire la discrimination fondée sur une combinaison de plusieurs motifs, notamment le handicap, le genre, la discrimination raciale, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la nationalité et le statut migratoire) – y compris dans les cohortes d'âge plus âgées.
4. Veuillez décrire les mécanismes et outils mis en place pour mesurer et surveiller les effets du changement climatique sur la pleine et effective jouissance par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.
5. Veuillez identifier et présenter des exemples de bonnes pratiques et des défis rencontré dans de protection et de réalisation des droits de l'homme des personnes âgées dans le contexte des effets néfastes du changement climatique, y compris tout service de soutien adapté à l'âge ou des services de soutien sensibles qui sont fournis.
6. Veuillez inclure des exemples et des bonnes pratiques qui mettent en évidence la coopération internationale et multilatérale et des approches qui sont mises en œuvre en étroite concertation avec les personnes âgées ainsi qu'avec leurs participation active, y compris par l'intermédiaire d'organisations qui les représentent.
7. Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile pour soutenir une action en faveur du climat qui favorise la pleine et effective jouissance par les personnes âgées de tous les droits de l'homme.